

222C2414
FR0000124232-FS0862

27 octobre 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

GROUPE IRD

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 octobre 2022, la société Caisse d'Épargne et de Prévoyance Hauts de France (135 Pont de Flandres, 59777 Euralille) a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 octobre 2022, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société GROUPE IRD et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport par le déclarant de 372 710 actions GROUPE IRD au profit de IRD et Associés¹.

¹ Cf. notamment communiqué des sociétés GROUPE IRD et IRD et Associés du 5 octobre 2022.